



Vivre à Villécloye

Madame, Monsieur,

Alors que l'automne s'annonce, nous avons encore en mémoire les élections européennes du printemps dernier, les élections législatives surprises, les difficultés actuelles à former un gouvernement. Symptômes de l'intolérance croissante, de la division de notre pays et de notre incapacité à trouver un consensus.

Les jeux Olympiques et le magnifique engouement populaire suscité a ensoleillé notre été. Preuve qu'il en est qu'il est toujours possible de relever les défis et surmonter les handicaps.

La Commune, premier échelon de la vie démocratique et souvent de la vie en communauté avec la famille doit nous aider à franchir ce cap d'incertitude. Cela n'est cependant possible qu'avec l'engagement de tous dans notre capacité à vivre ensemble.

J'attire particulièrement votre attention sur le respect des règles de circulation dans le village. L'empressement du quotidien ne doit pas nous dispenser de la plus grande vigilance. Avant d'être un espace de transit, les rues sont des lieux de vie.

Vous trouverez également dans ce journal un tableau rappelant les règles concernant les nuisances sonores.

Sur le plan municipal, la réflexion pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Les services de l'Etat suivent notre dossier et les principes limitant l'artificialisation des sols ne permettront pas de rendre constructibles des surfaces importantes de terrain agricole.

Nous allons entrer prochainement dans la phase de réalisation des travaux d'interconnexion de notre réseau d'eau avec la commune de Verneuil-Petit. Ce projet revêt un caractère prioritaire avant que la compétence de gestion de l'eau potable n'incombe à la communauté de communes (prise de compétence rendue obligatoire par la Loi NOTRE). Soyons lucides, des augmentations du prix de l'eau sont à craindre. La gestion de ce service aujourd'hui réalisée par les élus municipaux nécessitera l'embauche de personnels.

Après la phase des relevés topographiques, les études sont en cours pour le réaménagement de plusieurs rues du village.

L'obsolescence du coffret électrique du surpresseur, datant de la création de l'installation, a généré plusieurs pannes. Deux coffrets, ainsi qu'une troisième pompe, ont été installés permettant ainsi davantage de sécurité.

Les éclairages les plus énergivores de la salle polyvalente ont été remplacés, dans la continuité de notre volonté d'économies énergétiques initiées avec la modernisation de l'éclairage public.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre journal et une très bonne rentrée à tous.

Le Maire, Luc FORGET

Séance du 08 mars 2024

Convocation du : 1^{er} mars 2024
Date d'affichage : 1^{er} mars 2024
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Qui ont pris part à la délibération : 8

Président : M. FORGET Luc

Secrétaire : M. HUMBLET Jean-Louis

Présents : M. CHENET Xavier, M. COLLET Stéphane, M. FORGET Luc, M. GERARD Bernard, M. HUMBLET Jean-Louis, Mme LEONARD Audrey, M. LUTGEN Albert, Mme WISPELAERE Sylvie

Absents excusés : Mme GUIRCHE Nadine, M. THIERCY Fabrice, M. WAGNON Dominique,

L'an deux mil vingt-quatre et le 8 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc FORGET

OBJET : Encaissement chèque MAIF

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de la MAIF d'un montant de 1 446.07 €, concernant le remboursement d'un sinistre causé à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le chèque de la MAIF.

OBJET : Acceptation taux contrats SMACL

Le Maire expose au Conseil Municipal les avenants aux contrats de la SMACL « Risques statutaires » relatifs à une augmentation de la cotisation à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Agents immatriculés à la CNRACL : 1 699.31 € (taux 8.39 % sur l'avis d'échéance)
- Agents immatriculés à l'IRCANTEC : 129.05 € (taux 1.80 % sur l'avis d'échéance)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des propositions de revalorisations tarifaires ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants aux contrats SMACL « Risques statutaires ».

OBJET : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024 - Budget Eau

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Cet article dispose également que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Séance du 08 mars 2024

Afin de pouvoir engager, jusqu'au vote primitif, de dépenses d'investissement en début d'année 2024, il est proposé d'ouvrir, par anticipation, les crédits en section d'investissement pour 2024 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023.

Chapitre	Crédits votés au BP 2023	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article
Chapitre 21	675 000 €	20 000 €

L'ouverture de ces crédits permettra, notamment, de payer la facture concernant le changement en urgence du tableau électrique du surpresseur.

Le Conseil Municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au titre du budget Eau 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget Eau 2024 selon la ventilation présentée ci-dessus
- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

OBJET : Lancement de la consultation pour la réalisation des travaux de raccordement sur la ressource en eau de Verneuil-Petit

Le conseil municipal prend connaissance du dossier établi par le Bureau d'Études DUMAY concernant la réalisation des travaux d'interconnexion sur la ressource en eau de VERNEUIL-PETIT.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le dossier et décide d'engager la consultation selon la procédure adaptée pour retenir l'entreprise qui sera chargée de réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette consultation, et de solliciter par la suite les organismes susceptibles de subventionner cette opération.

Séance du 5 avril 2024

Convocation du : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Qui ont pris part à la délibération : 8

Président : M. FORGET Luc

Secrétaire : M. HUMBLET Jean-Louis

Présents : M. CHENET Xavier, M. COLLET Stéphane, M. FORGET Luc, M. HUMBLET Jean-Louis, Mme LEONARD Audrey, M. LUTGEN Albert, M. THIERCY Fabrice, Mme WISPELAERE Sylvie

Absents : Mme GUIRCHE Nadine

Absents excusés : M. GERARD Bernard, M. WAGNON Dominique

L'an deux mil vingt-quatre et le 5 avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc FORGET

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,18 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,60 %
- (- cotisation foncière des entreprises : 10,83 %)

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

OBJET : Délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de VILLECLOYE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de **2 % sur les constructions neuves à usage d'habitation** et de **1 % sur les annexes (garages, dépendances...)** ;
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalement :

1° Les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ;

2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

3° les abris de jardin, pergolas, serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m², les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

4° les maisons de santé ;

5° les réhabilitations, aménagements de l'habitat ancien et extension des surfaces habitables sans augmentation de l'emprise au sol.

La présente délibération est valable à compter du 1^{er} janvier 2025, reconductible d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Séance du 5 avril 2024

OBJET : Ouverture de crédits DM n°1 - Budget Eau

Après le vote du Budget Eau et ce dernier ne pouvant être modifié, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits afin de passer des dépenses supplémentaires.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

Dépenses :

- Chapitre 20 : - Article 203 + 2 000 €
- Chapitre 21 : - Article 2158 - 2 000 €

Séance du 14 juin 2024

Convocation du : 7 juin 2024

Date d'affichage : 7 juin 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Qui ont pris part à la délibération : 7

Président : M. FORGET Luc

Secrétaire : M. HUMBLET Jean-Louis

Présents : M. CHENET Xavier, M. FORGET Luc, M. HUMBLET Jean-Louis, M. LUTGEN Albert, M. THIERCY Fabrice, M. WAGNON Dominique, Mme WISPELAERE Sylvie

Absents : Mme GUIRCHE Nadine, M. GERARD Bernard, M. COLLET Stéphane

Absents excusés : Mme LEONARD Audrey

Procurations : procuration de Mme LEONARD Audrey donnée à M. HUMBLET Jean-Louis

L'an deux mil vingt-quatre et le 14 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc FORGET

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2023

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Séance du 14 juin 2024

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

OBJET : Indemnité de transport pour Mme PETIT Valérie

Le Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie, Mme PETIT Valérie, a dû participer à la réunion du Conseil Municipal concernant le vote du budget et effectuer des missions hors de son temps de travail habituel.

Le Maire propose d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques, selon le barème en vigueur prévu par l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques selon le barème précité.

OBJET : Ouverture de crédits DM n°2 - Budget EAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits afin de passer des dépenses supplémentaires.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

<u>Dépenses</u> :	
• Chapitre 20 : - Article 203	+ 4 000 €
• Chapitre 21 : - Article 2158	- 4 000 €

Séance du 5 juillet 2024

Convocation du : 28 juin 2024
Date d'affichage : 28 juin 2024
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Qui ont pris part à la délibération : 6

Président : M. FORGET Luc

Secrétaire : M. HUMBLET Jean-Louis

Présents : M. CHENET Xavier, M. COLLET Stéphane, M. FORGET Luc, M. HUMBLET Jean-Louis, Mme LEONARD Audrey, M. WAGNON Dominique

Absents excusés : M. GERARD Bernard, Mme GUIRCHE Nadine, M. LUTGEN Albert, M. THIERCY Fabrice, Mme WISPELAERE Sylvie

Procurations : procuration de M. LUTGEN Albert donnée à M. FORGET Luc, procuration de Mme WISPELAERE Sylvie donnée à M. HUMBLET Jean-Louis

Séance du 5 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 5 juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc FORGET

OBJET : Choix de l'entreprise SAS PONCIN TP pour les travaux d'interconnexion

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats de la consultation concernant le marché pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Villécloye par interconnexion sur le réseau de la commune de Verneuil-Petit.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

SAS PONCIN TP
16 ROUTE D'AIGLEMONT
08700 LA GRANDVILLE
tp.poncin@orange.fr
Tél : 0324574305
SIRET : 342 000 577 00011

Pour un montant de **379 986.20 € HT soit 455 983.44 € TTC.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer le marché à l'entreprise désignée ci-avant,
- charge le Maire de signer tous documents relatifs à ce marché,
- et de solliciter toutes subventions possibles auprès des différents organismes concernés.

OBJET : Demande de subvention au Département pour les travaux pour la sécurisation du réseau AEP par interconnexion à Verneuil-Petit

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villécloye va réaliser des travaux pour la sécurisation du réseau AEP par interconnexion à Verneuil-Petit.

Le Maire présente au Conseil Municipal une offre pour les travaux d'un montant de 379 986.20 € HT, à laquelle s'ajoutent le dossier PAC de 3 350 € HT et le marché de maîtrise d'œuvre de 14 204.50 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une aide concernant des dépenses d'investissement en 2024.

La Commune pourrait donc solliciter le Département sur les opérations suivantes :

travaux pour la sécurisation du réseau AEP par interconnexion à Verneuil-Petit.

pour un montant estimatif de : **397 540.70 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le Département pour les opérations sus-mentionnées pour une aide.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

OBJET : Convention de partenariat avec la bibliothèque départementale de la Meuse

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de partenariat entre la bibliothèque de Villécloye et la bibliothèque départementale de la Meuse.

Séance du 5 juillet 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

OBJET : Sentiers de randonnée

Vu la demande présentée par le Comité Départemental de Randonnée de la Meuse sis au 20 rue des Closeries 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE,

Et après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire dénommé et concerné(s) par la pratique de la randonnée pédestre tels que présentés sur les documents annexés (carte IGN),

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré :

➤ autorise le balisage de l'itinéraire du PR empruntant les chemins suivants :

- chemin d'Iré les Prés

- RD118

- chemin du Béfosse

- chemin de Bazeilles-sur-Othain à Villécloye

conformément aux normes de la **Charte Officielle du balisage et de la Signalisation** - édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019, les chemins dits de promenade et randonnée seront balisés d'un rectangle jaune.

➤ s'engage à :

- conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert,

- ne pas les aliéner

- maintenir la libre circulation de(s) l'activité(s) ci-dessus désignée(s)

- prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession...)

➤ demande en conséquence à Mr le Président du Conseil Départemental de bien vouloir inscrire ce(s) chemin(s) au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

OBJET : Réalisation d'un contrat de prêt auprès du Crédit Mutuel pour le financement de travaux d'interconnexion

Le Conseil Municipal de Villécloye, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Mutuel un contrat de prêt pour un montant total de 120 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 120 000 euros

Durée : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,90 %

Trimestrialités constantes

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire, délégué dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Séance du 5 juillet 2024

OBJET : Réalisation d'un contrat de prêt-relais auprès du Crédit Mutuel pour l'avance des subventions et récupération de TVA des travaux d'interconnexion - ANNULE ET REMPLACE

Le Conseil Municipal de Villécloye, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Mutuel un contrat de prêt pour un montant total de 200 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 200 000 euros
Durée : 2 ans
Taux d'intérêt annuel fixe : 3,60 %

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

OBJET : Réalisation d'un contrat de prêt-relais auprès du Crédit Mutuel pour l'avance des subventions et récupération de TVA des travaux d'interconnexion

Le Conseil Municipal de Villécloye, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Mutuel un contrat de prêt pour un montant total de 250 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 250 000 euros
Durée : 2 ans
Taux d'intérêt annuel fixe : 3,60 %

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat.

OBJET : Ouverture de crédits DM n°3 - Budget EAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits afin de passer des dépenses supplémentaires, relatives aux études d'interconnexion.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

Dépenses :

- Chapitre 20 : - Article 203 + 16 000 €
- Chapitre 21 : - Article 2158 - 16 000 €



Le tableau des nuisances sonores



Pour rappel et le bien vivre ensemble : merci de bien vouloir respecter les horaires des nuisances sonores indiqués dans le tableau ci-joint (tronçonneuse, débroussailleuse, tondeuse, musique...)

	Strictement interdit				Horaires d'utilisation		
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
8h	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
8h	Green	Green	Green	Green	Green	Red	Red
9h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
9h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
10h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
10h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
11h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
11h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
12h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
12h	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
13h	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
13h	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
14h	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
14h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
15h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
15h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
16h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
16h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
17h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
17h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
18h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
18h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
19h	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red
19h	Green	Green	Green	Green	Green	Red	Red
20h	Green	Green	Green	Green	Green	Red	Red



Voici, pour rappel, les nouveaux tarifs de la salle polyvalente de notre village :
 Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous rendre à la bibliothèque sur les heures d'ouverture.

Horaire		Salle	Salle + Cuisine	Salle + Cuisine + Vaisselle de service
DEMI-JOURNEE	HT	62,71€	79,43€	87,80€
Café pour enterrement (70 €)	TTC	75€	95€	105€
JOURNEE / SOIREE	HT	105,70€	125,42€	112,87€
	TTC	130€	150€	135€
JOURNEE et DEMIE	HT	171,40€	188,13€	200,66€
	TTC	205€	225€	240€
WEEK-END	HT	250,83€	280,10€	292,64€
	TTC	300€	335€	350€
Annulation réservation salle		Voir le détail sur le contrat		
		66,67 € HT, soit 80 € TTC : option 3 ou renettoyage		
Frais d'entretien salle		25 € HT, soit 30 € TTC : option 2		
		0,42 € HT, soit 0,5 € TTC par personne pour les couverts		



30 ans de Présidence, ça se fête !

L'ACCA de Villécloye a mis à l'honneur Monsieur Yannick Laberge pour ses 30 ans de présidence. L'occasion pour lui de rassembler ses membres autour d'un repas et les remercier pour leur confiance tout au long de ces années.

Quoi de neuf à la bibliothèque Yaël Hassan ?

Notre bibliothèque communale vous attend les mercredi et samedi de 15h à 16h.

N'hésitez pas venir nous rencontrer pour découvrir notre rayon scolaire. Une nouveauté également : nous faisons venir de la BDM des jeux de société que vous pouvez emprunter ou expérimenter sur place.

De plus, si vous avez des idées de livres que vous souhaitez lire, sachez que nous pouvons les faire venir de la BDM avec la sacoche (transport gratuit pour la commune par la poste); si les livres demandés ne sont pas disponibles, nous pouvons aussi suggérer ces achats à la BDM.

Ainsi, nous vous attendons nombreux avec le plaisir d'échanger avec vous tous,

L'équipe des bénévoles de la bibli,

Laëtitia, Sylvie, Audrey et JLouis

A l'intention des nouveaux habitants :

Rappel : l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique, à l'exception des jeunes de 18 ans après le recensement militaire.

Affouages : Pensez à vous inscrire avant le vendredi 15 novembre 2024.



LES AMIS D'ERNELLE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2024

Membres présents du Conseil d'Administration :

Martine **THIERCY**, Aline **CHARPENTIER**, Angélique **WAGNON**, Anne-Marie **FOURY**, Yvette **HUMBLET**, Jean-Louis **HUMBLET**, Christian **LANEQUE**, Laurence **RADEL**

Membres absents excusés :

Isabelle et Michaël **CHALON**, Stéphane **COLLET**, Anne-Caroline **MAYLIN**,

Membre absent :

Jacques **MARCHAL**

L'ordre du jour était le suivant :

- *Rapport moral du conseil d'administration*
- *Bilan du concert d'été 2024*
- *Présentation du bilan financier*
- *Renouvellement du bureau*
- *Encaissement des cotisations*
- *Poursuite du collectif théâtre*
- *Projets pour 2024-2025 (animations et travaux)*

Bilan du concert de cet été

- En raison du mauvais temps, le **concert** a eu lieu non pas sur le site de Sainte-Ernelle mais à la salle polyvalente de Villécloye. Le concert *Les Roock'ins* s'est très bien déroulé. Tout le monde était enchanté. Les artistes étaient également très satisfaits de l'accueil qui leur avait été réservé ainsi que de l'organisation. Il y a eu environ 150 spectateurs.
- Christian a établi un tableau comparatif des concerts depuis 2017 : C'est une de nos meilleures entrées d'argent grâce notamment aux sponsors, à la subvention départementale, à la collecte sur place. De plus, le cachet de la prestation était peu élevé.
- A noter la présence de *thé froid maison* qui a connu son petit succès.
- Il n'y a eu aucune perte au niveau de la nourriture, d'où l'intérêt de continuer à travailler avec le « local ».

I- BILAN MORAL

Les manifestations

- En janvier, le spectacle « *PLING KLING* » a réuni 110 personnes avec une trentaine d'élèves de Stenay. Ce spectacle a plu aux petits comme aux grands. Spectacle cirque et théâtre sur le thème du couple. Deux hommes s'activent à monter un meuble IKEA tout en échangeant sur

leur vie de couple. Les spectateurs, dès leur entrée, ont même eu droit à monter leur tabouret...

- En avril, pour le spectacle « *SECOND SOUFFLE* », le bilan a été très positif puisqu'il a permis de réunir environ 140 personnes, alors qu'il y avait beaucoup d'autres manifestations le même soir. Un spectacle musical sur le thème de la résilience.
- Le concert d'été des Rook'ins a remporté aussi un beau succès malgré la pluie (cf paragraphe précédent). Il y avait du monde à la messe de Sainte-Ernelle, le lendemain du concert, à l'église de Villécloye. Un apéritif maison serait à remettre en place l'année prochaine à la fin de la messe. Celle-ci a eu lieu en l'église de Villécloye, malgré le beau temps revenu, mais le site était resté boueux avec le temps pluvieux de la veille....

Les travaux

- Réfection du mur près de la source par une personne bénévole de notre village. La tablette sur ce mur est encore à ce jour à terminer.
 - Réfection du tronc qui reçoit l'argent des bougies. Ce dernier a été forcé. Toutefois, nous ne déplorons qu'un petit larcin.
 - Un beau panneau d'affichage, attendant à un banc, a été réalisé et placé par Esprit Bois de Velosnes. Tout le monde est enchanté par ce nouveau mobilier qui, espérons, restera en l'état.
- Enfin, une analyse d'eau de la source a été effectuée au mois d'août. Heureuse surprise de constater une baisse des nitrates. Malheureusement, des bactéries (peu méchantes...) nous empêchent de la déclarer potable.

II- BILAN FINANCIER

COMPTE CHEQUE : 4322,80 € - LIVRET A : 10 138,57 €.

Description	Recettes	Dépenses
Assurance		122 €
Calendriers	869 €	421,70 €
Cotisations	268 €	
Frais administratifs (timbres)		34,50 €
Intérêts 2023	258,99 €	
Travaux		872,70 €
Manifestation Concert	3078,20 €	1485,17 €
TOTAUX	4474,19 €	2 936,07 €

III- ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

Election du Conseil d'Administration

A ce jour, le conseil d'administration compte **12 membres**.

Nouveau membre élu ce jour : Lisa LESUISSE

Membres réélus en 2024 : Christian LANEQUE, Anne-Caroline MAYLIN, Martine THIERCY

Membres réélus en 2023 : Stéphane COLLET, Jean-Louis HUMBLET / **élus** : Angélique WAGNON, Jacques MARCHAL

Membres réélus en 2022 : Yvette HUMBLET, Isabelle et Mickaël CHALON, Aline CHARPENTIER, Laurence RADEL

Avec l'arrivée de Lisa, le CA compte dorénavant **13 membres**.

Membres de droit : Luc FORGET et l'Abbé BERTON

Election du nouveau bureau

Président : Jean-Louis **HUMBLET**
Vice-Présidente : Laurence **RADEL**
Secrétaire : Anne-Caroline **MAYLIN**
Vice-secrétaire : Isabelle **CHALON**
Trésorier : Christian **LANEQUE**
Vice-Trésorière : Anne-Marie **FOURY**

IV- PROJETS 2024-2025

Travaux

Nous allons terminer les travaux au niveau de la fontaine.

Certains membres constatent un entretien moins régulier du site cette année. Le président explique que l'ouvrier communal ne pouvait pas être partout cette année avec l'année pluvieuse que nous avons eue. Pourquoi ne pas organiser une journée entretien du site avec les membres de notre association ? *Mais attention à ne pas nous épuiser, nous sommes peu de membres pour faire cela...*

Mettre de la lasure sur les bois (porte de la chapelle, nouveau mobilier près de la fontaine)

Retirer le panneau métallique proche de la source.

Nettoyer le captage à l'arrière de la fontaine.

Qu'en est-il **des photos anciennes du site à afficher sur le site de Sainte-Ernelle** ? Idée à retravailler...

Chantier CODECOM commission PATRIMOINE au niveau des joints sur les murets proches de la fontaine afin que tout soit uniforme.

Manifestations

Le prochain **concert d'été** aura lieu le samedi 26 juillet 2025 et la messe le lendemain. Déjà 2 propositions :

« Concert de JAZZ » Contact Bruno VITAL – Meet's jazz Quartet – 600 €

« Les Fouteurs de joie » – Christophe DOREMUS – pris en charge financièrement par les Chat'Ernelle si cette option est choisie car le cachet s'élève à 5500 €.

Repas partagé (organisé par les 4 associations du village) le 31 mai 2025. Si le travail entre ces associations est satisfaisant, idée de remettre en route les marches gourmandes. A voir au moment venu.

Remettre en place **les journées du patrimoine**, mais il nous faut plus de membres actifs dans l'association. Il ne suffit pas d'ouvrir la chapelle, il faut qu'il y ait de l'animation...

Attention : De belles idées, mais l'association a besoin de bras pour les mener à bien ! L'important aussi est aussi de ne pas fatiguer les bénévoles actifs de notre association.

Collectif théâtre :

Deux spectacles sont prévus d'ici la fin de l'année à Stenay :

un spectacle transversales « **MOLIERE** » le 26 septembre 2024

« **UN SAC DE BILLES** » le 5 novembre 2024

Le début de saison 2025 n'est pas encore défini concrètement. En liste « **Pierre et Jean** », une adaptation du roman de Guy de Maupassant (pour Stenay) et pourquoi pas « **les Fouteurs de joie** » pour Villécloye (et plus précisément à Sainte-Ernelle si ceci est acté lors de notre prochaine réunion).

Divers

Confection des calendriers par Aline. Angélique et Martine doivent lui transmettre les photos prises cette année. L'idée est de pouvoir distribuer ces calendriers pour le 17 novembre. La mouture doit alors partir à l'impression aux alentours du 28 octobre.

Le nouveau logo (présent sur le site internet de notre association) doit passer au vote à la prochaine réunion de l'association.

La séance est levée à 22h10.



Association fêtes et loisirs Villécloye

Compte-rendu assemblée générale du 04 septembre 2024



Etaients présents : Sylvie Wispelaere, Laetitia Chenet, Léa Chenet, Jean-Louis Humblet, Kathy Verlaïne, Laurence Radel

Mot de la présidente : Elle remercie chaque membre pour son engagement et la facilité avec laquelle les choses se font. C'est toujours un plaisir de construire et partager des moments ensemble. Toutes les idées émises sont les bienvenues, à chaque problème il y a toujours une solution rapidement trouvée et sans complication.

Bilan des manifestations de l'année 2023-2024 et bilan financier :

Halloween 2023: bénéfice: 281,27

Téléthon: Nous avons aidé Jean-Louis Humblet dans sa collecte, la somme de X € a été récoltée et reversée à l'AFM.

St Nicolas: dépense 103.28€

Chasse aux œufs: dépense 63€87

Blind Test : bénéfice 340,11

Buvette du théâtre itinérant: bénéfice 110 €

Boîte à idées: idée émise et annoncée conjointement avec Jean-Louis Humblet afin de recueillir des attentes de chacun. Boîtes restées vides.

Bilan comptable :

500€ sur livret

109€35 sur le compte courant

+ un fond caisse de 113€35

Elections

Le bureau actuel se compose comme suit:

Présidente: Sylvie Wispelaere

Trésorière: Laetitia Chenet

Secrétaire: Kathy Verlaine

Vote du nouveau bureau:

A l'unanimité réélection de la présidente Sylvie Wispelaere, de la trésorière Laetitia Chenet et de la secrétaire Kathy Verlaine.

Vice-secrétaire: Léa Chenet, élue à l'unanimité.

Membres actifs: Audrey Léonard, Pascal Denis, Jean-Louis Humblet, Laurence Radel, Christian Verlaine, Xavier Chenet.

Manifestations 2024-2025

Halloween: Repas dansant-karaoké le samedi 26 octobre 2024.

Poursuite de notre contribution au téléthon le samedi 30 novembre 2024

Bourse aux vêtements, jouets et puériculture le samedi 22 mars

Blind test: Samedi 12 avril 2025

Chasse aux œufs: Lundi 21 avril 2025

Repas partagé et petites animations: organisé conjointement, en attente de leur accord, avec Les amis d'Ernelle, les Chiérotains et l'ACCA. Le samedi 31 mai 2025.

Les projets mis de côté en attente de forces vives: Goûter Halloween, St Nicolas, goûter carnaval.

Nous allons demander aux membres de la chorale s'ils nous donnent leurs accords pour intégrer l'association afin de faciliter les démarches administratives telles que la SACEM par exemple.

➔ Ils nous donnent leur accord.

Ouvert à tous !

Vous aimez chanter, vous jouez d'un instrument?

Pourquoi ne pas vous joindre à nous?

**Alors rendez-vous tous les
mercredis à 18h30 à la
bibliothèque.**

**En toute décontraction, juste pour le
plaisir, chantons ensemble.**

